
Dons patriotiques en habillement et effets des citoyens de La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en habillement et effets des citoyens de La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 294;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32226_t1_0294_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de Lepelletier, Roux a dignement parlé de ces grands hommes et nous avons juré, dans ses mains, de rester à jamais fidèles à leurs principes, de demeurer unis contre les tirans coalisés au-dehors et contre les modérés ou les agitateurs qui voudroient les servir au-dedans.

Nous avons juré de n'accepter de paix que celle qui seroit garantie par le renversement de tous les ennemis de la République une et indivisible ».

Félix MARTIN frère, GARNOTEL (*présid.*),
Ch. LE NÉRAC (*secrét.*).

19

Le citoyen Dupuy, membre de l'administration du département de l'Aube, envoie à la Convention l'extrait du registre des délibérations qui constate que, dès le 20 avril dernier, il s'est présenté à la municipalité de Troyes, où il a fait la remise de ses lettres de prêtrise, et a abandonné à la nation le traitement qu'elle lui avoit accordé en sa qualité de chanoine.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

20

Le citoyen Portat, administrateur du directoire du district de Dol, instruit la Convention qu'il vient de faire partir avec différens objets en argent, provenant des églises de quelques communes du district, 7 écus de 6 l., une pièce d'or de 24 l. et une montre à boîte d'or, qu'un ci-devant prêtre de l'armée des brigands avoit mis en dépôt entre les mains d'une ex-noble.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

21

L'agent national près le district de Clisson fait part à la Convention que les citoyens de la commune de la Chapelle-Basse-Mer ont fait don à la patrie, de 193 chemises, 30 draps, 11 paires de bas et autres effets; que le citoyen Lahaye, dont la maison a été dévastée par les brigands, a fait remise à la nation de toute espèce d'indemnités.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Nantes, 15 pluv. II] (4)

« Président,

Dis à la Convention nationale que la commune de la Chapelle-Basse-Mer, district de Clisson,

(1) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 3 vent.

(2) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 4 vent.; M.U., XXXVII, 61; C. Eg., n° 553; J. Fr., 3 vent.

(3) P.V., XXXII, 75-76. Minute du p.-v. (C 293, pl. 961, p. 10). Bⁱⁿ, 3 vent.

(4) C 293, pl. 961, p. 10.

département de la Loire-Inférieure, a fait don aux défenseurs de la patrie, et déposé au club de Vincent-la-Montagne, à Nantes, 193 chemises, 30 draps, une serviette, une nappe, 11 paires de bas, une paire de guêtres en cuir et une paire de pistolets de fonte

Dis-lui aussi que le citoyen Lahaye, propriétaire d'une maison dans la commune de Châteauthébaud, a été pillé et dévasté par les brigands; que ses pertes consistent dans 38 barriques de vin, un cheval tout équipé, 35 paires de draps, 25 nappes, 36 souilles d'orilliers, 72 nape-rons, 30 douzaines de serviettes et autres linges; huit lits de maître complets, batterie de cuisine, fayance, instrumens aratoires, etc.; qu'il en fait remise à la nation en renonçant à toute espèce d'indemnités.

Salut et respect ».

LE GALL (*agent nat.*).

22

Le citoyen Durand, instituteur à Sablé, annonce à la Convention que, le 20 nivôse, il a été célébré une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, dans laquelle ses petits élèves sans-culottes étoient porteurs des restes de la féodalité, et traînoient un mannequin représentant l'infâme Pitt, que le tout a été jeté au feu sur la place publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sablé, 14 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Le vingt nivôse, nous avons célébré une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, le même jour le reste de titres de la vanité et de la superstition a été livré aux flammes. La Convention apprendra avec plaisir que les jeunes élèves de la patrie ont fixé d'une manière particulière, dans cette fête solennelle, l'attention de tous les assistants. Ces jeunes républicains enflammés de l'amour de la patrie et ennemis jurés des tyrans et de leurs satellites, ont traîné sur un tombereau le manetien [mannequin] de l'infâme Pitt portant cette inscription : Pitt l'ennemi du genre humain; ils précédoient avec ordre la foule des artisans, toujours chantant des chansons analogues. Ce couplet n'a point été oublié : *Seigneur Pitt est dans l'embarras*, etc.

Chacun de ces petits sans-culottes étoit chargé d'un paquet de titres de noblesse, chemin faisant, il les déchiroit et les fouloit aux pieds, en criant mille fois : A bas les distinctions, vive l'égalité. Arrivés à l'endroit où ces vains titres devoient être brûlés, une chanson analogue a été chantée, et à la répétition de ce vers (des hochets de la vanité), ils les ont jetés tous à la fois dans le bûcher; ils ont ensuite arraché le manetien [mannequin] de Pitt de son tombereau et précipité au milieu des flammes en criant de toutes leurs forces : Vive la République et périssent ainsi tous ses ennemis. La conduite toute républicaine de ces petits sans culottes, obtiendra,

(1) P.V., XXXII, 76. Bⁱⁿ, 4 vent. Minute du p.-v. (C 295, pl. 984, p. 22); M.U., XXXVII, 91.

(2) C 295, pl. 984, p. 22.